UNSA Territoriaux 86
Union Nationale des Syndicats Autonomes des Territoriaux de la Vienne
www.unsater86.com

Publication date: mardi 5 août 2025

La prime d'intéressement collectif (PIC), expérimentée au ministère de l'Intérieur et au ministère de l’Économie et des Finances, puis généralisée en septembre 2011 à l'ensemble des fonctionnaires de l’État, peut être mise en place par collectivités territoriales et leurs établissements publics. Elle permet de récompenser l’atteinte d’objectifs communs.

La fonction publique territoriale est confrontée à une double difficulté : une perte d’attractivité marquée et une pénurie croissante de candidats dans plusieurs métiers essentiels. Dans ce contexte, les responsables syndicaux UNSA Territoriaux ont toute légitimité à ouvrir un nouvel espace de négociation pour obtenir des **avancées concrètes**. La mise en place de la **prime d’intéressement collectif** constitue précisément une opportunité stratégique dans le contexte de l’**amélioration du pouvoir d’achat des agents**.

Prévue par les décrets du 3 mai 2012, elle repose sur un principe simple : **reconnaître financièrement les efforts collectifs** réalisés au sein d’un service, à travers des objectifs définis à l’avance et des résultats mesurables.

Ce dispositif peut devenir un outil utile pour redonner du souffle à des équipes qui tiennent les services publics à bout de bras, sans perspective d’évolution rapide. Il ne s’agit pas de récompenser l’individu le plus performant, mais de **valoriser une dynamique d’équipe, de reconnaître la mobilisation d’un collectif, d’encourager la cohésion autour de missions partagées**.

Cette prime ne peut être instaurée sans dialogue social : elle suppose une délibération de l’assemblée après avis du comité social territorial. Ce qui offre aux représentants syndicaux un véritable espace d’intervention pour discuter des objectifs, des indicateurs et de son montant annuel.

Elle ne remplacera ni une revalorisation des grilles, ni un véritable plan carrière. Mais dans un climat social et un contexte budgétaire souvent tendu, elle peut créer des dynamiques positives, valoriser des efforts réels et donner un signal fort aux équipes. La performance publique, ce n’est pas l’obsession du résultat, mais la capacité à **faire mieux ensemble**, dans un cadre équitable.

Pour toutes ces raisons, l’UNSA Territoriaux, au travers des représentants syndicaux de ses structures, invite à se saisir de ce levier, à engager le débat là où il est possible, à formuler des propositions concrètes. Cette prime doit être un outil au service du collectif, de l’équité et de la reconnaissance des agents.

Copyright © UNSA Territoriaux 86